



Le **Montant forfaitaire** de la **Section 13. BORDERAU DE PRIX** page 4 de 5 du **Formulaire de soumission** – Travaux de construction doit inclure, mais ne sera pas nécessairement limite aux éléments suivants:

- Mobilisation ;
- Démobilisation ;
- Démolition ;
- Routes de transport temporaires ;
- Permis d'exploitation de carrières ;
- Gites et couvert pour l'inspecteur ;
- Inconnues ;
- Etc.